

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société anonyme

Siège social : 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris

552 120 222 R.C.S. Paris

DECLARATION D' ACTIONS ET DE DROITS DE VOTE

(article L. 233-8 II du code de commerce et article 222-12-5 du règlement général de l'AMF)

Fait à Paris La Défense, le 7 avril 2008

- **Coordonnées de la personne chargée de suivre le présent dossier :**

- * Nom et Prénom : SUET Patrick, Secrétaire général adjoint.

- * Tel : 01 .42.14.30.47. Fax : 01.42.14.59.34. Email : patrick.suet@socgen.com

- * Marché Réglementé (Eurolist) :

- Compartiment A Compartiment B Compartiment C

Nombre total d'actions composant le capital de la société déclarante : 583 270 841

Nombre total de droits de vote de la société déclarante : 648 593 798

(comme le prévoit le dernier alinéa de l'article 222-12 du règlement général, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote).

- * Origine de la variation : **évolution du nombre d'actions à droit de vote double.**

- * Date à laquelle cette variation a été constatée : 31 mars 2008.

Lors de la précédente déclaration en date du 18 mars 2008 :

- * le nombre total d'actions était égal à : 583 270 841

- * le nombre total de droits de vote était égal à : 648 565 484

- **Présence dans les statuts d'une clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil complémentaire de celle ayant trait aux seuils légaux**

- OUI

- NON

Signature :

